



## **La Fédération Tunisienne des Sports Equestres**

Organise en collaboration avec

**La Fondation Nationale de l'Amélioration de la Race Chevaline**

**« Un Concours National de Saut d'Obstacles »**

**Le dimanche 25 septembre 2011 à Sidi - Thabet**

# **I- INFORMATIONS GENERALES**

## **Description du Concours**

*Date* : Dimanche 25 Septembre 2011

*Lieu* : Haras Nationaux de Sidi-Thabet

## **Organisateurs**

Fédération Tunisienne des Sports Equestres

## **Comité organisateur**

Dr Omar TRABELSI

Dr Sadreddine EL KAMEL

## **Secrétaire du Concours :**

Melle Achwek DEBBABI

## **Comptable du Concours :**

Mr Ridha KLAII

# **II- OFFICIELS**

## **Jury de terrain**

*Président* : Mr Mohamed CHAOUACHI

*Membres* : Mme Samia ALJANE

Mme Afet EL KAMEL

Mr Bilel KAMOUN

## **Chefs de piste**

Mr Qoraïch EL KAMEL

Mr Ali TABOUI (adjoint)

## **Réclamations**

Mr Amor AOUIDA

## **Paddock**

Mr Aymen MEJRI

**Médecin**

Dr Néjib SHILI

**Vétérinaire**

Dr Belgacem AOUN

**Maréchal ferrant**

Mohamed MATHLOUTHI

### **III- CONDITIONS TECHNIQUES**

Le concours se déroule à ciel ouvert

**Piste du concours**

*Dimensions* : 100 x 65 m

*Nature du sol* : Gazon

**Piste d'entraînement**

*Dimensions* : 20 x 45 m

*Nature du sol* : Gazon

### **IV- ENGAGEMENTS**

Engagement nominatif : Lundi 19 septembre 2011

Engagement définitif : Vendredi 23 septembre 2011

Les droits d'engagement doivent être réglés auprès du comptable du concours.

**NB : - Chaque cavalier a le droit d'engager 1 ou plusieurs chevaux.**

- **Chaque cheval ne peut participer qu'à 2 épreuves par jour en plus des épreuves d'initiation, des moins de 14 ans et des moins de 21 ans.**
- **Chaque cheval ne peut participer que 3 fois par jour.**

## V- EPREUVES

### **1<sup>ère</sup> épreuve : Cavaliers moins de 21 ans / Chevaux toutes catégories**

*Heure* : 08 h 30

*Cavaliers* : Cavaliers moins de 21 ans au 31 décembre 2011

*Chevaux* : Toutes catégories

*Barème* : Barème A au chrono avec barrage **Art 238.2.2.**

*Vitesse* : 325 m/mn

*Hauteurs* : Obstacle droit : 1.00 m

Obstacle large : 1.00 m

*Largeurs* : Obstacle large : 1.00 m

*Droit d'engagement* : 15 DT / Cheval

*Dotations* : **490 dinars**

<b>1er Prix</b>	<b>2ème Prix</b>	<b>3ème Prix</b>	<b>4ème Prix</b>	<b>5ème Prix</b>
Coupe				
Médaille d'or	Médaille d'argent	Médaille de bronze		
150DT	120DT	100DT	70DT	50DT

### **2<sup>ème</sup> épreuve : OPEN 1**

*Heure* : 10 h 00

*Cavaliers* : Toutes catégories

*Chevaux* : Toutes catégories

*Barème* : En 2 phases **Art. 274.5.2.**

*Vitesse* : 350 m/mn

*Hauteurs* : Obstacle droit : 1.05 m

Obstacle large : 1.05 m

*Largeurs* : Obstacle large : 1.10 m

*Droit d'engagement* : 15 DT / Cheval

*Dotations* : **600 dinars**

<b>1er Prix</b>	<b>2ème Prix</b>	<b>3ème Prix</b>	<b>4ème Prix</b>	<b>5ème Prix</b>
Coupe				
Médaille d'or	Médaille d'argent	Médaille de bronze		
200DT	150DT	110DT	80DT	60DT

**3<sup>ème</sup> épreuve : Cavaliers moins de 14 ans / Chevaux toutes catégories**

*Heure* : 11 h 30

*Cavaliers* : Cavaliers moins de 14 ans au 31 décembre 2010

*Chevaux* : Toutes catégories

*Barème* : Difficulté progressive **Art 269.**

*Vitesse* : 325 m/s

*Hauteurs* : Obstacle droit : 0.70 - 0.90 m

Obstacle large : 0.70 - 0.90 m

*Largeurs* : Obstacle large : 0.90 m

*Droit d'engagement* : 15 DT / Cheval

*Dotations* : **Prix en nature**

**Classement chevaux**

<b>1<sup>er</sup> Prix</b>	<b>2<sup>ème</sup> Prix</b>	<b>3<sup>ème</sup> Prix</b>	<b>4<sup>ème</sup> au 10<sup>ème</sup> Prix</b>
Coupe			
Médaille d'or	Médaille d'argent	Médaille de bronze	Médaille de bronze

**Classement poneys**

<b>1<sup>er</sup> Prix</b>	<b>2<sup>ème</sup> Prix</b>	<b>3<sup>ème</sup> Prix</b>	<b>4<sup>ème</sup> au 10<sup>ème</sup> Prix</b>
Coupe			
Médaille d'or	Médaille d'argent	Médaille de bronze	Médaille de bronze

**Pause déjeuner : de 13h00 à 15h00.**

#### **4<sup>ème</sup> épreuve : Initiation**

*Heure* : 15 h 00

*Cavaliers* : Cavaliers moins de 14 ans au 31 décembre 2010

*Chevaux* : Toutes catégories

*Barème* : Barème A sans chrono sans barrage **Art. 238.1.1.**

*Vitesse* : 325 m/s

*Hauteurs* : Croisillon : 0.40 m

*Largeurs* : Croisillon : 0.40 m

*Droit d'engagement* : 15 DT / Cheval

*Dotations* : **Prix en nature pour tous les cavaliers ayant terminé leur parcours sans fautes.**

#### **5<sup>ème</sup> épreuve : OPEN 2**

*Heure* : 16 h 00

*Cavaliers* : Toutes catégories

*Chevaux* : Toutes catégories

*Barème* : En 2 manches **Art 273.3.1.**

*Vitesse* : 350 m/s

*Hauteurs* : Obstacle droit : 1.15 m

Obstacle large : 1.15 m

*Largeurs* : Obstacle large : 1.20 m

*Droit d'engagement* : 15 DT / Cheval

*Dotations* : **740 dinars**

<b>1er Prix</b>	<b>2ème Prix</b>	<b>3ème Prix</b>	<b>4ème Prix</b>	<b>5ème Prix</b>
Coupe				
Médaille d'or	Médaille d'argent	Médaille de bronze		
250DT	180DT	130DT	100DT	80DT

**NB : La première reconnaissance aura lieu à 08h00, premier cavalier en piste à 08h30 précise.**

## **VI- CONDITIONS GENERALES**

Le concours se déroule conformément :

- Aux Statuts de la FEI, 23<sup>ème</sup> édition en vigueur au 6 mai 2011.
- Au Règlement Général, 23<sup>ème</sup> édition en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2011.
- Au Règlement FEI des C.S.O., 23<sup>ème</sup> édition en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2011.
- Ainsi qu'à toutes les corrections et modifications aux Règlements susmentionnés, publiées ultérieurement par la FEI

Les statuts et le règlement général comportent une clause arbitrale selon laquelle, tout appel contre une décision rendue par la FEI ou l'un de ses organes, sera tranché exclusivement par le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) dont le siège est à Lausanne, Suisse.

Les cas non prévus seront résolus comme suit :

- \* Cas techniques : par le jury de terrain
- \* Cas non techniques : par le comité organisateur.

## **VII- CONDITIONS VETERINAIRES**

Le concours se déroule conformément au règlement Vétérinaire 12<sup>ème</sup> édition en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

## **VIII- DIVERS**

### **Réclamations**

Toute réclamation pour être valable doit être faite par écrit, accompagnée d'une caution équivalente à 30 DT et déposée auprès du président du jury dans les 30 minutes après la proclamation des résultats.

### **Assurance**

Tout propriétaire de cheval ou cavalier est seul responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, ses auxiliaires ainsi que par son cheval à un tiers. Tout cavalier ou propriétaire est donc amené à contracter une assurance civile (RC) couvrant suffisamment toute participation à des concours équestres nationaux ou organisés à l'étranger et de maintenir cette police en vigueur.

Le comité organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

## **Organisation du concours**

Dans des circonstances exceptionnelles, ainsi qu'avec l'approbation du Jury, le Comité Organisateur se réserve le droit de modifier le programme pour clarifier des problèmes ou des affaires causées par des omissions ou à cause de circonstances non prévues. De telles modifications doivent être communiquées à tous les concurrents et officiels, dès que possible. Les modifications et les précisions du présent avant programme seront communiquées ultérieurement (FAX, email...) et au cours de la réunion technique avant le début de chaque épreuve.

## LA PROTECTION DU CHEVAL

- 1- Dans tous les sports équestres le cheval est souverain.
- 2- Le bien être du cheval doit prédominer sur les exigences des éleveurs, des entraîneurs, des cavaliers, propriétaires, des commerçants, des organisateurs, des sponsors et des officiels.
- 3- Tous les soins et traitements vétérinaires prodigués aux chevaux devraient assurer leur santé et leur bien-être.
- 4- Un niveau élevé doit être encouragé et maintenu en tout temps dans les domaines de l'alimentation, de la santé, de l'hygiène et de la sécurité.
- 5- Un environnement sain devrait être maintenu pendant le transport des chevaux. Des mesures doivent être prises pour assurer une ventilation adéquate, un affouragement et un abreuvement réguliers des chevaux.
- 6- L'accent doit être mis sur l'amélioration de l'instruction dans l'entraînement et la pratique des sports équestres ainsi que sur la promotion des études scientifiques sur la médecine équine.
- 7- Dans l'intérêt du cheval, la santé et la compétence du cavalier sont jugées essentielles.
- 8- Chaque type d'équitation et chaque méthode d'entraînement devraient tenir compte du cheval en tant qu'être vivant et exclure toute technique considérée par la FEI comme abusive.
- 9- Les Fédérations Nationales devraient instaurer des contrôles adéquats afin que le bien-être du cheval soit respecté par toute personne et tout organe, sous leur juridiction.
- 10- Les règlements nationaux et internationaux du sport équestres concernant la protection du cheval doivent non seulement être respectés pendant les concours nationaux et internationaux, mais également durant les entraînements. Les règlements des concours doivent être continuellement révisés afin d'assurer le respect du cheval.